

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II (453/2010) - Europe

Polish Cleaner

Version : 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Polish Cleaner
Code du produit : 103874E
Utilisation du produit : Entretien et protection des métaux
produit uniquement pour usage professionnel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Produit d'entretien de l'inox. Procédé manuel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Distributeur/ Importateur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
info.be@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

Producteur/ Distributeur/ Importateur

Numéro de téléphone : 013 670 670

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F+; R12

Dangers physiques ou chimiques : Extrêmement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Non applicable.

Dangers pour l'environnement : Non applicable.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger :



Indication de danger : Extrêmement inflammable

Date d'édition/Date de révision : 1 Avril 2011

1/12

SECTION 2: Identification des dangers

Phrases de risque	: R12- Extrêmement inflammable.
Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23- Ne pas respirer les aérosols. S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Non applicable.
--	-------------------

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nom du produit/composant	Identificateurs	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
distillats légers (pétrole), hydrotraités	CE: 265-149-8 CAS: 64742-47-8 Index: 649-422-00-2	35-50	Xn; R65 R66	Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
2-butoxyéthanol	CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Index: 603-014-00-0	10-20	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Hydrocarbures aliphatiques	CE: 232-455-8 CAS: 8042-47-5	15-20	Non classé.	Non classé.	[2]
propane	CE: 200-827-9 CAS: 74-98-6 Index: 601-003-00-5	15-20	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel hors urgence** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour le personnel d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utiliser des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 40°C (32 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non applicable.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Absorbé par la peau. Valeur limite: 200 mg/m ³ , (vapeur d'hydrocarbure total) 8 heure(s).
2-butoxyéthanol	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Absorbé par la peau. Valeur de courte durée: 246 mg/m ³ 15 minute(s). Valeur de courte durée: 50 ppm 15 minute(s). Valeur limite: 98 mg/m ³ 8 heure(s). Valeur limite: 20 ppm 8 heure(s).
white mineral oil, petroleum	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: brouillard Valeur de courte durée: 10 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: brouillard
propane	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: gaz

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées d'effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prévues sans effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/faciale (EN 166) : Aucune recommandation spéciale.

Protection de la peau

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains (EN 374)	: Aucune recommandation spéciale.
Protection corporelle (EN 14605)	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	: Les chaussures adéquates et les éventuelles mesures de protection cutanée doivent être déterminées en fonction de l'opération et des risques impliqués, et doivent être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Alcoolisée.
Seuil d'odeur	: Non déterminé pour le mélange.
pH	: 6 à 7 [Conc. (% poids / poids): 100%]
Point de fusion/point de congélation	: Non déterminé pour le mélange.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	: Non déterminé pour le mélange.
Point d'éclair	: 76 °C (Coupe fermée)
Vitesse d'évaporation	: Non déterminé pour le mélange.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non déterminé pour le mélange.
Durée de combustion	: Non déterminé pour le mélange.
Vitesse de combustion	: Non déterminé pour le mélange.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	: Non déterminé pour le mélange.
Pression de vapeur	: Non déterminé pour le mélange.
Densité de vapeur	: Non déterminé pour le mélange.
Masse volumique	: 0.807 à 0.847
Solubilités	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n- octanol/eau	: Non déterminé pour le mélange.
Température d'auto- inflammation	: Non déterminé pour le mélange.
Température de décomposition	: Non déterminé pour le mélange.
Viscosité	: Non déterminé pour le mélange.
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.2 Autres informations**

Type d'aérosol : Par pulvérisation

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2-butoxyéthanol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non déterminé pour le mélange.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats	: Non déterminé pour le mélange.
Effets potentiels retardés	: Non déterminé pour le mélange.

Exposition de longue durée

Effets potentiels immédiats	: Non déterminé pour le mélange.
Effets potentiels retardés	: Non déterminé pour le mélange.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé	: Non déterminé pour le mélange.
Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	: Non déterminé pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CL50 2.9 mg/L	Poisson	96 heures
2-butoxyéthanol	Aiguë CL50 1490 mg/L	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé	: Non déterminé pour le mélange.
--------------------------	----------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé	: Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.
--------------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé	: Non déterminé pour le mélange.
--------------------------	----------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})	: Non déterminé pour le mélange.
Mobilité	: Non déterminé pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.
 Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

Déchets Dangereux : Oui.**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 13*	solvants

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.
 Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	Aérosols, inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2 	2 	2.1 	2.1 
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun.	Aucun.	None.	None.
---	--------	--------	-------	-------

14.7 Transport en vrac : Non applicable.
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
et préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE

Générateurs d'aérosols :

3

32.94% par masse du contenu sont inflammables.

Réglementations nationales

15.2 Évaluation de la : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque
sécurité chimique chimique

SECTION 16: Autres informations

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H résumées	: H220 H280 H302 H304 H312 H315 H319 H332	Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation.
Texte intégral des classifications [CLP/GHS]	: Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Comp. Gas, H280 Skin Irrit. 2, H315	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Texte intégral des phrases R résumées	: R12- Extrêmement inflammable. R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	: F+ - Extrêmement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant	
Date d'impression	: 1 Avril 2011	
Date d'édition/ Date de révision	: 1 Avril 2011	
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure	
Version	: 1	

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.